



Moniteur d'équitation

fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Le moniteur d'équitation exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques des activités équestres : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage, dans la limite des cadres règlementaires. À ce titre il a vocation à :

< **Enseigner** à tout type de public, élaborer des programmes personnalisés, faire évoluer ses élèves...

< **Assurer** la sécurité des cavaliers, maîtriser les règles de sécurité, informer le public sur l'équipement adéquat...

< **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer la structure (loisir, initiation, découverte...), promouvoir l'activité, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations, ménager, nourrir et soigner les montures.

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaissances de l'activité (matériels, environnement) – Justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : Elaborer, planifier et évaluer un projet d'animation – Connaître la législation et la réglementation – Connaître les gestes de 1^{ers} secours.

Savoir-être : Pédagogie – Autonomie – Vigilance – Polyvalence – Fermeté.

Débouchés et employeurs

Salarié : Structures privées de secteur associatif ou marchand – Club hippique ou centre équestre.

Travailleur indépendant

Le moniteur d'équitation travaille presque toujours **en plein air**.

Salaire

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur. Pour les indépendants, leurs revenus sont variables et en lien avec la bonne gestion de l'activité.

Salaire de départ : 1 600 € brut (en moyenne).

Évolution professionnelle

De moniteur à instructeur : Après au moins 2 ans d'expérience, le moniteur d'équitation peut devenir instructeur. Son rôle est de former les futurs moniteurs, de préparer les cavaliers confirmés à la compétition et d'effectuer des tâches de gestion.

Préparer son évolution : Après plusieurs années, beaucoup de moniteur cherchent à ouvrir leur propre centre. Des évolutions de carrière vers d'autres secteurs sont également fréquentes (élevage, courses, commerce d'équidés ou d'équipements). *

* Possibilité de passer un DE JEPS (niveau III) pour devenir enseignant responsable pédagogique

Formations et diplômes

Cursus principal : **BPJEPS spécialité activités équestres** (niveau IV) mentions équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage. La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). De plus elle peut s'effectuer sur **1 ou 2 ans**.

Pré-qualifications :

Diplôme fédéral – Titre animateur assistant d'équitation mentions poneys, cheval, équitation extérieur

Certificat de qualification professionnel – Enseignant animateur d'équitation

Organismes de formation

Coût de la formation : Le coût de la formation constatée en 2013 se situe entre **6 000 €** et **11 000 €** (selon la durée du cursus – 1 à 2 ans). Possibilité de signature de **contrats d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Organismes de formation : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRJSCS. Dans la région Rhône-Alpes on comptabilise 10 organismes de formation habilités pour organiser des formations liées aux activités équestres. **4 Organismes de formation permettent de se former en contrat d'apprentissage.** *

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

BP JEPS – Spécialité Activités Équestres

Exigences préalables :

- Etre titulaire du PSC1
- Attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation, liées au niveau de pratique équestre professionnelle, dans la mention choisie, et délivrée dans des conditions définies par instruction du 24 mars 2004. L'obtention de la capacité équestre professionnelle 2^{ème} niveau équivaut aux modalités présentées ci-dessus (voir commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres).

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 10 UNITÉS CAPITALISABLES

4 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUS LES SPORTS

- U.C.1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- U.C.2 Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- U.C.3 Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- U.C.4 Être capable de participer au fonctionnement de la structure

3 UNITÉS GÉNÉRALES DE L'ACTIVITÉ ÉQUESTRE

- U.C.5 Être capable de préparer une action d'animation équestre
- U.C.6 Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre
- U.C.7 Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres

2 UNITÉS DE LA MENTION CHOISIE

Attelage / Équitation / Équitation de tradition et de travail / Équitation western / Tourisme équestre

- U.C.8 Être capable de conduire une action éducative en équitation
- U.C.9 Être capable de maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention concernée

1 UNITÉ D'ADAPTATION

- U.C.10 Unité d'adaptation à l'emploi spécifique à chaque centre de formation.

* La validité des UC est de **5 ans**. Il est possible de se représenter à un UC en cas d'échec, mais uniquement **2 fois par an**.

Ressources utiles

- **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes** : www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/
- **Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** : www.sports.gouv.fr/
- **Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprise équestres** : www.cpne-ee.org/
- **Fédération française d'équitation** : www.ffe.com/